



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

À Paris  
11 juillet 2023

# DECLARATION

## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

### C'est à l'unanimité que les organisations syndicales ont signé cet accord

La CFDT est aujourd'hui pleinement satisfaite du résultat de la première négociation collective nationale dans la fonction publique territoriale. Même si le sujet n'est pas celui qui nous préoccupe principalement aujourd'hui, la CFDT tient à souligner que ce qui l'a également motivée tout au long de la négociation, c'est de pouvoir faire vivre et rendre concrète l'ordonnance sur la négociation collective. C'est chose faite.

Au-delà de la méthode inédite c'est le contenu de cet accord qui nous a rendu pugnace à le négocier : une réelle prise en compte de la santé des agents qui œuvrent au quotidien pour rendre un service public de qualité sur tous les territoires et l'amélioration de leur pouvoir d'achat bien mis à mal cette dernière décennie.

Il faut maintenant laisser place à la négociation locale qui enrichira l'accord aujourd'hui signé et surtout qui renforcera le dialogue social. Dialogue social qui avouons-le, n'est pas au beau fixe partout sur le territoire. C'est une véritable opportunité qui nous est collectivement donnée, ne la laissons pas passer...

La reconnaissance des organisations syndicales comme parties prenantes sur le sujet de la PSC doit se généraliser et devenir automatique pour les employeurs territoriaux. Nous savons et nous voulons pouvoir compter sur vous, les associations d'employeurs territoriaux pour nous y aider. Nous regrettons à ce stade de la signature l'absence ou le retard d'engagement de 2 de ces associations qui par les expériences vécues dans ces collectivités sont des partenaires avec lesquels nous souhaitons pouvoir travailler dans l'intérêt des agents qu'ils emploient.

Nous voyons aussi par la signature de cet accord une opportunité pour les agents des plus petites collectivités de bénéficier non seulement de contrats négociés mais aussi d'une participation financière. Il y a là un enjeu fort des centres de gestion d'accompagner les collectivités concernées dans cette démarche.

Pour ce qui est des avancées de cet accord, de tous temps, la CFDT porte le contrat collectif, car il garantit la mutualisation des risques et permet de dégager une prise en charge financière plus avantageuse.

L'amélioration significative de la participation de l'employeur ainsi que les risques couverts satisfont à ce stade les revendications portées par la CFDT. L'encadrement des contrats collectifs et labélisés est également une nécessité pour protéger au mieux les intérêts des agents.e.s.

Il reste à poursuivre le travail sur le volet santé et faire que cet accord connaisse les transpositions législatives nécessaires et puisse s'appliquer sur tous les points visés comme, celui sur la formation obligatoire des acteurs de la négociation sur la PSC : OS, employeurs et agents mettant en œuvre.

Vous pouvez compter sur l'active et constructive participation de la CFDT par la voix de ses 2 négociatrices fédérales, Sophie LE PORT, secrétaire nationale et Marie COUBRET, secrétaire fédérale, que je tiens à remercier pour leur implication et leur travail dans les négociations pour défendre les intérêts de presque 2 millions d'agents territoriaux.

Ingrid Clément  
Secrétaire générale

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 106 syndicats totalisant 72 000 adhérents.